



N° d'épreuve FFM — 575
 Moto-Club Association Sportive de la vallée de l'orm
 N° d'affiliation — C3380
 Date 20 mai 2018
 Lieu — 06a Couture
 Organisateur technique - Troquier Sebastien
 E-mail mathaliesebastien.troquier@orange.fr
 Téléphone — 06. 11. 30. 98. 02.

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course CHEVALLENEAU loic Licence : 285375
 Président du Jury ou Arbitre* Jorim Jean François Licence : 046535
 Membre du Jury Reveillere François Licence : 191764
 Membre du Jury Ricaudeau Emmanuel Licence : 292799
 Commissaire technique responsable --- GAUVIN Laurent Licence : 226209
 Responsable du chronométrage Zilli Aurélie Licence : 085891

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
<u>micross</u>	<u>7 ans</u>	<u>10 ans</u>	<u>50 cm³ / 65 cm³</u>	<u>14 €</u>
<u>espoir 85</u>	<u>9 ans</u>	<u>16 ans</u>	<u>de 85 cm³ à 150 cm³ 4T</u>	<u>14 €</u>
<u>Veteran</u>	<u>38 ans</u>	<u>+</u>	<u>à 125 cm³</u>	<u>24 €</u>
<u>open</u>	<u>15 ans</u>	<u>+</u>	<u>à 450 cm³</u> <u>de 125 cm³</u> <u>à 450 cm³</u>	<u>24 € 32 €</u>
<u>criterium</u>	<u>15 ans</u>	<u>+</u>	<u>de 250 cm³ à 450 cm³</u>	<u>24 €</u>

Engagement :
 Site internet : Engage Sport
 Contact :
 Téléphone : E-mail :

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 8 euros
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Boffetit Thérèse

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 1 privée / 1 secouriste

Hôpital le plus proche la Roche s/yon

Temps de trajet (en min) 15 min

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site le roi dame

Adresse la Couture

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1325 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 38 pilotes

Longueur de la ligne droite de départ 75 m

Nombre d'OCP* 30

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	<u>42</u>
En manche :	<u>35</u>

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date :

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :

